

Digne-les-Bains, le 18 mai 2020

Le Préfet et l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Education nationale
à
Monsieur le maire de la commune
04200 AUBIGNOSC

Monsieur le maire,

Nous avons pris connaissance du protocole sanitaire pour la réouverture de l'école de votre commune.

Nous vous informons que nous le validons.

Après expertise de nos services, nous attirons cependant votre attention sur les recommandations suivantes :

- Il faut porter une attention particulière à la gestion des brocs d'eau : la personne qui sert doit s'être lavé les mains avant de les manipuler et de servir les enfants. Les enfants ne doivent pas y avoir accès.
- Pour les enfants présentant des signes d'infection durant le temps de présence dans l'établissement, leur retour est conditionné par la délivrance d'un avis médical (et non d'un certificat médical).

Nous tenons à souligner la qualité du travail que vous avez conduit dans votre commune pour favoriser la reprise des élèves.

Le Préfet



Olivier JACOB

l'Inspecteur d'académie, Directeur académique
des services de l'Education nationale



Frédéric GILARDOT